

**P. SAGARD - Ph. CODERCH-HERRE - J. JUSTAFRE**  
**R. SAGARD - J. CODERCH**

13, Rue de l'Ange, 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 34 42 13

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le **VENDREDI 14 JANVIER 2022, à 9 heures**, au Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN 66000, 5, Boulevard des Pyrénées (salle du Tribunal de Commerce) :

## DÉSIGNATION

COMMUNE DE **PERPIGNAN** (66000) : **10, Av. de Belfort et 2, Av. du Canigou**  
**Résidence 2 Avenue du Canigou**

Dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section BI n° 55 d'une superficie de 7 a 45 ca. Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> ROCHIER, Notaire à PERPIGNAN le 16 Septembre 1960 dont copie a été publiée le 27 Septembre 1960 Volume 516 n° 2 savoir :

### **LE LOT NUMÉRO TRENTE-NEUF (39) :**

Au sous-sol une cave portant le n° 24 et les 74/4.342<sup>es</sup> des parties communes générales et des 74/10 000<sup>es</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **LE LOT NUMÉRO QUARANTE-NEUF (49) :**

Dans le bâtiment 2 au 4<sup>e</sup> étage un appartement et les 370/4.342<sup>es</sup> des parties communes générales et les 370/10 000<sup>es</sup> de la propriété du sol composé de : séjour (22,99 m<sup>2</sup>), cuisine (8,31 m<sup>2</sup>), salle d'eau (4,25 m<sup>2</sup>), wc (1,47 m<sup>2</sup>), cellier, deux chambres (12,07 m<sup>2</sup> + 12,03 m<sup>2</sup>).

Le tout plus amplement décrit par M<sup>e</sup> FOURCADE, Huissier de Justice associée dans un procès-verbal descriptif établi le 2 Décembre 2020 complété d'un rapport des diagnostics immobiliers établi par le cabinet DIAG & Associés.

## OCCUPATION ET SYNDIC

Au moment de la rédaction du procès-verbal descriptif, les lots dont s'agit étaient libres. Le syndic de la copropriété 2, Avenue du Canigou est la SAS FONCIA ROUSSILLON à PERPIGNAN - 66000 - 16-18, Espace Méditerranée.

## MISE À PRIX

**vingt mille euros**, ci : \_\_\_\_\_ **20 000,00 €**

### VISITE

La visite des biens, objet de la vente, est fixée au **MERCREDI 5 JANVIER 2022 de 9 h à 10 h** avec le concours de la SCP SOLER BOYER FOURCADE POUJADE LIZON, Huissiers de Justice à PERPIGNAN.

### CRÉANCIER POURSUIVANT

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à PERPIGNAN - 66000 - 2, Avenue du Canigou et pour lui son syndic en exercice, la SAS FONCIA ROUSSILLON inscrite au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 316 539 030, dont le siège social est à PERPIGNAN - 66000 - 16-18, Espace Méditerranée, poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, demeurant ès-qualités audit siège social.

Ayant pour Avocat la Société Civile Professionnelle d'Avocats Patrick SAGARD, Philippe CODERCH-HERRE, Joël JUSTAFRE, Rémy SAGARD et Julien CODERCH, n° 13, Rue de l'Ange à PERPIGNAN 66000.

### LIEUX DE CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTES

Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN, 5, Bd des Pyrénées, 66000 PERPIGNAN (RG n° 21/12)

ou au cabinet de la :

SCP P. SAGARD - Ph. CODERCH-HERRE - J. JUSTAFRÉ - R. SAGARD - J. CODERCH, Avocat,  
13, Rue de l'Ange - 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 34 42 13

**Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de PERPIGNAN.**